



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CAT

Question écrite n° 2732

Texte de la question

M. Michel Meylan attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur l'insuffisance notoire dans certains departements, a l'exemple de la Haute-Savoie, du niveau de financement des centres d'aide par le travail (CAT), etablissements medico-sociaux qui contribuent a l'insertion professionnelle des handicapes. La revalorisation de leur budget par l'Etat se faisant a partir d'un taux directeur unique pour tous les departements, certains CAT voient perdurer leur retard en matiere de financement. Dans cette optique, la circulaire ministerielle no 92-36 du 21 decembre 1992 prevoyait une enveloppe de « reequilibrage », afin precisement que ce retard puisse etre en partie comble. Il lui demande de bien vouloir lui preciser dans quel delai ces fonds seront effectivement debloques.

Texte de la réponse

Certains centres d'aide par le travail connaissent actuellement des difficultes de tresorerie liees au contexte economique. Afin de pallier ces difficultes, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, a demande a ses services d'etudier la repartition des credits constitues en reserve nationale, pour harmoniser les moyens au niveau des departements, dans le but de retablir un fonctionnement normal pour les etablissements en cause. Les directions departementales des affaires sanitaires et sociales concernees seront avisees des possibilites de dotation supplementaire qu'elles seront chargees de repartir, en fonction des besoins des etablissements.

Données clés

Auteur : [M. Meylan Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2732

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1993, page 1678

Réponse publiée le : 16 août 1993, page 2540